

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien - FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick - RENAUT Delphine

Absent : M. LARBAOUI Julien

Excusée : Mme PERREY Peggy donne pouvoir à Mme RENAUT.

Le conseil nomme Mme BABIC Lorraine pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- ouvrir des crédits dans l'attente du vote du BP 2025 pour le remboursement anticipé du prêt court terme

- demander une subvention « coup de pouce » à la Région pour la rénovation de la fresque

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Plan d'Aménagement de la forêt communale : 2025-2044

M. TOUSSAINT Eric, technicien ONF présente au conseil le prochain plan d'aménagement de la forêt communale de Bazoilles sur Meuse, élaboré par les services de l'Office National des Forêts.

Il decline pour les 20 prochaines années les interventions à réaliser afin de s'adapter au climat changeant.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le document de révision d'aménagement de la forêt communale sur la période 2025-2044, proposé par l'ONF.

Compte tenu de la forêt est incluse en zone NATURA 2000, le conseil donne mandat à l'ONF pour demander en son nom l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L122-7 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000.

Il sera organisé dans les prochains mois une réunion publique présentant à la population le document et les orientations proposées.

Proposition Echanges parcelles boisées M. LAVAUX

M. le Maire soumet au conseil une proposition de M. LAVAUX Hubert pour échanger une partie de la parcelle B261, appartenant à la commune, le long de la Meuse, après la source du Nota. En effet, notre parcelle borde la sienne. Il souhaiterait échanger cette partie contre la parcelle B262 lui appartenant, qui borde notre parcelle B259. L'ONF a été voir la parcelle en question. Cet échange n'est pas bénéfique pour la commune, sachant qu'il faudrait soustraire cette parcelle du régime forestier, que la valeur et la surface cédées soient égales, ce qui n'est pas le cas. De plus, le chemin de la Vallée de la Meuse passe dans cette parcelle et il faudrait y créer une servitude en cas de cession.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à la proposition de M. LAVAUX.

Proposition servitude de passage bois privés M. BOGARD

M. le Maire soumet au conseil la demande de M. BOGARD Dominique pour officialiser les « chemins » de sortie empruntés lors de l'exploitation de la parcelle 6 « les lisières de Saint Julien ». En effet, ces voies pour l'exploitation du bois passent en partie dans les parcelles boisées de M. BOGARD. Il souhaite officialiser les accès afin que les passages sur notre terrain et le sien soient annotés.

M. le Maire propose qu'une convention de passage soit signée entre les deux parties afin que soit mentionné ces dessertes privées des parcelles forestières enclavées.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de rédiger cette convention déterminant les accès et dessertes des parcelles concernées. M. le Maire est chargé de demander le coût de la rédaction de l'acte de servitude.

Tarif vente bois restants périscolaires : modalités

M. le Maire propose au conseil la possibilité de vendre le surplus du bois restants de la construction du périscolaire (la commune se gardant le reste pour divers travaux).

Pour le chêne restant, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre les bois restants 800 €/m³ ; pour le hêtre et le frêne, les bois seront vendus 250 €/m³.

M. le Maire est autorisé à encaisser les ventes de ces matériaux.

M. TOUSSAINT s'excuse et doit quitter la séance à 20h50, il donne pouvoir à Mme ETIENNE pour la suite des décisions à prendre.

Ouverture de Crédits dans l'attente du vote du BP 2025

M. le Maire demande au conseil municipal d'ouvrir les crédits nécessaires au remboursement partiel du prêt court terme. Le FCTVA a été retouché et permet de rembourser partiellement le prêt arrivant à terme le 30 juin 2025. Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal ouvre les crédits dans l'attente du vote du BP 2025 pour la somme de 130.000 € au cp 1641. Le conseil donne pouvoir à M. le Maire pour mandater cette somme. Le reste sera remboursé dès que les subventions auront été perçues.

Demande de subvention « coup de pouce » à la Région pour rénovation de la fresque

M. le Maire fait part au conseil que la subvention sollicitée à LEADER+ n'a pas abouti. La Région vient de proposer des subventions « coup de pouce » pour les communes de moins de 1.500 habitants : 30 % sur un total de 40.000 € de travaux

Après renseignement pris sur notre dossier, il peut être accordé une subvention de 30 % sur l'ensemble des travaux (crépi + fresque) dans le cadre de l'embellissement, soit 9.172 € pour un total de travaux de 30.574,80 € HT.

Après délibération, le conseil municipal sollicite une subvention « coup de pouce rural » auprès de la Région Grand Est et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

Séance levée à 21 heures 15.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 28 Février 2025.

Le Maire,
Bruno ORY

